

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	17
Date de convocation 24 janvier 2024		

Séance du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, F. COUDURE, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, S. BAUDY, F. FERNANDES, M. TIRCAZES.

Procurations : H. BERNADET procuration à C. HIALE GUILHAMOU, S. DAUBE procuration à S. BONNASSIOLLE, F. SUBIAS procuration à F. GOMMY.

Absents : N. DRAESCHER, T. BEUGNIES.

N°2024/01

C. BOISSIERE a été élu secrétaire de séance.

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Il propose l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} février 2024.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} février 2024 à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion,
- autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Suffrages exprimés : 17
Pour : 17

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE.

